



F.F.S.A - LIGUE GRAND EST
DU SPORT AUTOMOBILE

Maison Régionale des Sports - CS 70001
13, Rue Jean Moulin - 54510 TOMBLAINE
Tél. : 03 83 18 87 94 - Fax : 03 83 18 87 95



Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement standard des Rallyes 2018 de la Fédération Française de Sport Automobile (FFSA)

Ce règlement particulier complète le règlement standard des Rallyes.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DES ARDENNES, tient à remercier chaleureusement les personnalités qui ont permis l'organisation du **41^{ème} RALLYE Régional des ARDENNES** en apportant une aide efficace aux membres du Comité d'Organisation :

Monsieur Noël BOURGEOIS, Président du Conseil départemental et Monsieur Benoit HURE, Sénateur

Monsieur Jean ROTTNER, Président et Monsieur Jean-Paul OMEYER Vice-Président du Conseil régional Grand Est

Madame Elisabeth GEHIN, Maire de Novion-Porcien.

Monsieur Jérôme LOPEZ, Maire de Wagnon.

Monsieur Jean-François DUPONT, Maire de Vieil-Saint-Rémy.

Monsieur Pascal JOLY, Préfet des Ardennes.

Madame Mireille HIGINNEN, Sous-Préfète à la Sous-Préfecture de Rethel.

Monsieur le Colonel MOLLARD Commandant du Groupement de Gendarmerie des Ardennes

Monsieur le Commandant EXPOSITO, Commandant la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Rethel.

41° RALLYE REGIONAL MODERNE DES ARDENNES 2019

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 11 Mars 2019.

Ouverture des engagements : lundi 25 Mars 2019.

Clôture des engagements : Mardi 23 avril 2019 minuit. Cachet de la poste faisant foi.

Distribution du road book : Samedi 4 Mai 2019 de 7h00 à 13h00.

Lieu : chapiteau salle des fêtes Novion-Porcien route de Sery.

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 4 Mai 2019 de 7h15 à 14h00.

Vérifications des documents le Samedi 4 Mai 2019 de 09h 00 à 14h45.

Lieu : chapiteau salle des fêtes Novion-Porcien route de Sery.

Vérifications des voitures le : 04 Mai 2019 de 09h15 à 15h00.

Lieu : chapiteau salle des fêtes Novion-Porcien route de Sery.

Mise en parc fermé des voitures dès la fin des contrôles techniques.

Lieu : Parking du musée guerre et Paix route de Sery.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : Samedi 4 Mai 2019 14H00.

Lieu : Mairie de Novion-Porcien Bureau de Mme la Maire.

Publication des équipages admis au départ, des heures et ordres de départ : samedi 4 Mai 2019 à 15h30. Lieu : panneau d'affichage salle des fêtes Novion-Porcien route de Sery.

Publication des heures et ordre de départ de la 1^o étape : samedi 4 Mai 2019 à 15h30. Lieu : panneau d'affichage salle des fêtes Novion-Porcien route de Sery.

Briefing de la direction de course : par écrit remis à l'entrée du parc fermé.

Départ de la première étape (1^o voiture VHC) : samedi 4 Mai 2019 à 16h30.

Départ de la seconde étape (1^o voiture VHC) : dimanche 5 Mai 2019 à 09h30.

Publication des résultats partiels le dimanche 5 Mai, 30 minutes au plus tard après l'arrivée du dernier concurrent. Lieu : panneau d'affichage salle des fêtes Novion-Porcien route de Sery.

Vérification finale le 5 Mai 2019, Lieu : atelier des Taxis Hunter Novion-Porcien route de Sery
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le dimanche 5 Mai 30 minutes après l'affichage des résultats partiels. Lieu : panneau d'affichage salle des fêtes Novion-Porcien route de Sery.

Remise des prix le 5 Mai 2019 dès l'arrivée de la première voiture. Lieu : Podium chapiteau salle des fêtes Novion-Porcien route de Sery.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des Ardennes, Stéphane Hunter son président et l'ensemble des membres du comité directeur organisent le 41^o rallye régional Moderne des Ardennes 2019 en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Grand Est du Sport Automobile en date du 23 Janvier 2019 sous le numéro 5 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 74 en date du 23 Janvier 2019.

Comité d'Organisation

Président : Patrick FOSSIER licence 168687 0315

Membres : tous les membres du comité de l'ASA Ardennes.

Secrétariat du Rallye : Maurice NOIRANT ASA des Ardennes 59 rue de la Roche 08330 Vrigne aux Bois.

Téléphone fixe : 03 24 52 13 61 Téléphone portable 06 87 23 90 47 asadesardennes@orange.fr

Permanence du Rallye : Mairie de Novion-Porcien : Maurice NOIRANT 06 87 23 90 47 du Samedi 4 Mai 7h jusqu'au dimanche 5 Mai fin du rallye.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom Prénom	N° licence	Code ASA
Président du collège commissaires sportifs	Jean Charles BIDAL	1625	0305
Membre du collège	Daniel VERNALDE	3111	0315
Membre du collège	Annick NARGUET	1585	0101
Directeur de course général au PC	Franck MADER	187564	0323
Directeur de course général adjoint au PC	Jean Jacques SICHLER	17673	0323
Directeur de course ES1 ES3 ES5 au PC	Fabrice OUDART	8912	0325
Directeur de course ES2 ES4 ES6 au PC	Jean Marie ESLINGER	168503	0308
Directeur de course VHC au PC	Jean Claude LEUVREY	88	0315
Directeur de course ES1 ES3 ES5	David CLAUDE	221403	0308
Directeur adjoint ES1 ES3 ES5	Frédéric DUMAS	188349	0308
Directeur de course ES2 ES4 ES6	Jean Claude HUMBERT	21139	0302
Directeur adjoint ES2 ES4 ES6	Claude ROJ	142485	1303
Relation concurrents	Gilbert HORALA	12674	0323
Médecin chef au PC	Jean Claude EHLINGER	236682	0304
Responsable commissaires techniques	Yannick MARTIN	138098	0507
Commissaire technique	Michel LEBEAU	8842	0101
Commissaire technique	Régis THILMANY	110645	0111
Responsable classement informatique	Raphael VOISIN	211834	1308
Responsable commissaires	Patrick FOSSIER	168687	0315
Voiture TRICO	Alain ANGELMANN	214977	0302
Voiture AUTORITE	Patrick FOSSIER	168687	0315
Voiture DAMIER	Christian MARTIN	35423	0328

A l'exception des membres du collège des commissaires sportifs, tous les officiels nommés dans ce règlement sont Juges de Faits.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 41° Rallye Régional des ARDENNES compte pour la coupe de France des rallyes 2019 coefficient 2 et les challenges rallyes de la Ligue Grand Est.

1.3P. VERIFICATIONS

Il appartient aux équipages engagés de consulter le site WWW.asa-ardennes.fr afin de connaître leurs heures de convocation pour les vérifications administratives et qui seront disponibles le mardi 30/04/2019.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA .

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Tout concurrent qui désire participer au 41° rallye régional des Ardennes doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le 23 Avril 2019 à minuit (cachet de la poste faisant foi)**.

3.1.10P. Le nombre des engagés (les 2 rallyes confondus) est fixé à 102 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 250€ si engagement reçu avant le 8 Avril 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi).
- Avec la publicité facultative des organisateurs : 280€ si engagement reçu après le 8 Avril 2019 (cachet de la poste faisant foi).

- Sans la publicité facultative des organisateurs : 560€.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Tout concurrent forfait avant le 24 avril 2019 sera intégralement remboursé. Après cette date, la retenue sera de 30% jusqu'au 30 avril, de 50% jusqu'au 3 mai et 100% jusqu'au rallye.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée. Un plan d'occupation de l'espace d'assistance sera établie au préalable par les organisateurs et disponible sur le site de l'ASA Ardennes : WWW.asa-ardennes.fr.

Un parc pour les remorques est prévu. Il est obligatoire et se trouve à proximité de la salle des fêtes.

Il est demandé aux concurrents :

- de disposer une bâche sous chaque voiture de course (3x5m) résistante aux hydrocarbures.
- de détenir un extincteur pour foyer A-B-C mini 5 kg, faisant l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans.
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance 1 bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
- En outre il est précisé que le piquetage est interdit.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets.

La pénalité par défaut est de 200 €

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront portées à la connaissance des concurrents par un communiqué de l'organisation lors de la remise du Road book.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 41° rallye régional des Ardennes représente un parcours de 71,040 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,840 kms.

Les épreuves spéciales sont : ES1, ES3, ES5 : WAGNON -VIEL SAINT REMY 5,130 kms ; ES2, ES4, ES6, VIEL SAINT REMY-NOVION-PORCIEN 8,150 kms.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2.P. RECONNAISSANCES :

Les reconnaissances auront lieu le samedi 4 mai 2019 de 7h15 à 14h00; 3 passages maximum par ES.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

Le départ du parc fermé se fera dans l'ordre croissant des numéros. Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages. Le 4° rallye VHC partira en premier.

7.5.18.4. Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon au : 03.24.38.72.91.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Prix en espèces :

- a) Classement général : 1° = 280€; 2° = 140€ ; 3° = 70€.
- b) Classement par classe : 100€ au premier de chaque classe si au moins deux partants dans la classe (50€ si un seul partant) ; 50€ au deuxième de chaque classe si plus de 6 partants dans la classe. **ATTENTION : non cumulable avec classement général.**
- c) Le premier équipage 100% féminin recevra 50€ (cumulable avec le prix de la classe).
- d) Les chèques seront envoyés au plus tard avant fin Mai 2019.